



**Promotion du Genre et de
l'Autonomisation des
Femmes (2PGAF)**

- 1-Identification**
- 1.1** Intitulé du projet : **PROJET DE PROMOTION DU GENRE ET DE L'AUTONOMISATION DES FEMMES (2PGAF)**
 - 1.2** Promoteur du projet : le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance
 - 1.3** Type de projet : National
 - 1.4** Axe stratégique du PAG : Axe stratégique 6, Pilier 3 (Poursuivre l'amélioration du bien-être social des populations)
 - 1.5** Durée et localisation du projet : 5 ans
 - 1.6** Localisation du projet : Tout le territoire nationale

2-Description du projet

Contexte et justification du projet

Dans le processus de réduction des inégalités des sexes au Bénin, de nombreux progrès ont été enregistrés depuis 1990 où la constitution du 11 décembre 1990 a consacré le principe d'égalité. A la faveur des réformes constitutionnelles de novembre 2019, le principe a été réaffirmé par le constituant qui a introduit la discrimination positive dans la loi fondamentale. Le mécanisme des sièges réservés a été ainsi acté. Le législateur à travers le code électoral de novembre 2019, a alors défini des sièges réservés aux femmes. Aussi le Bénin a-t-il élaboré une Politique Nationale de Promotion du Genre (PNPG) qui a pour vision, à l'horizon 2025, « Un pays où l'égalité et l'équité favorisent la participation des hommes et des femmes aux prises de décisions, l'accès et le contrôle des ressources productives en vue d'un développement humain durable ». Par ailleurs, le 20 décembre 2021, le Chef de l'Etat, afin de mieux protéger la femme, a promulgué la loi n°2021-11 portant dispositions spéciales de répression des infractions commises en raison du sexe des personnes, et de protection de la femme en République du Bénin.

Nonobstant toutes ces mesures, des inégalités persistent entre femmes et hommes en matière d'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, action sociale), d'effectivité de jouissance des droits des femmes et d'accès aux ressources (emploi, finance, foncier, renforcement de capacités) et aux instances de prise de décision. Les violences faites aux femmes et aux filles restent préoccupantes. En dépit de la volonté politique du Gouvernement de les éradiquer à travers notamment la mise en œuvre d'un plan national de lutte contre les Violences Faites aux Femmes (VFF) et d'une loi réprimant les auteurs, le phénomène persiste. Ces inégalités posent des enjeux en termes de développement (efficacité et durabilité), de justice sociale, de respect des droits humains et de bonne gouvernance.

Pour pallier progressivement à ces disparités, la Politique Nationale de Promotion du Genre (PNPG) a été formulé cinq (5) stratégies dont les deux dernières se présentent ainsi qu'il suit :

- réduire la pauvreté monétaire des femmes à travers un accès équitable et un contrôle de ressources ;
- assurer l'autonomisation des femmes et une meilleure prise en compte du genre dans les Plans de Développement Communal (PDC).

En effet, la faible autonomisation des femmes et leur niveau élevé de pauvreté entretiennent le cycle de dépendance et aggravent les violences basées sur le genre. On note, à cet effet, une discrimination en faveur des hommes dans l'accès aux ressources, à l'exception de l'accès à la microfinance. Pour y remédier, le Gouvernement et ses partenaires ont mis en place à travers le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance :

- le projet SWEDD qui vise l'autonomisation des femmes et la protection des filles contre le mariage précoce, le maintien des filles à l'école grâce aux transferts monétaires inconditionnels ;
- le micro crédit « Alafia » du Fonds National de la Microfinance, (FNM) qui vise à faciliter l'accès au financement aux personnes vulnérables, exclues du système financier ayant une activité génératrice de revenus ou désirant l'exercer ;
- le Projet d'Appui à l'Épanouissement de la Femme (PAEF) à travers les appuis techniques, matériels et financiers aux groupements ; et
- les programmes de transferts monétaires aux plus pauvres (Cash plus Care, Projet COSO, bientôt Gbéssoké).

Selon le Système Intégré de Données relatives à la Famille, la Femme et à l'Enfant (SIDOFFE) Nouvelle génération, à la mi-juin 2021, 2055 Groupements de Femmes (GF) ont été recensés sur l'ensemble du territoire national par les Centres de Promotion Sociale (CPS) dont 1848 responsables ont été formés au leadership féminin. De plus, 408 GF ont bénéficié d'appuis divers pour accroître leur capacité productive et réduire la pénibilité du travail de production et de transformation des produits.

Au cours des missions de suivi conduites par le ministère, les femmes ont apprécié les actions entreprises et souhaité plus de formation à la gestion et à la transformation de leurs produits.

Ainsi, le présent projet se propose de combler les écarts qui subsistent dans la chaîne de valorisation des initiatives prises par les femmes et d'accroître les possibilités offertes aux Groupements et à toutes autres femmes porteuses de projets innovants.

3-Objectifs du projet

3.1. Objectif Général : Renforcer les appuis de l'État aux victimes de Violences Basées sur le Genre (VBG) et autonomiser des groupements d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) et des femmes porteuses de projets innovants

3.2. Objectifs spécifiques :

- renforcer l'autonomisation des femmes ;
- rendre plus productifs les Groupements de femmes et mixtes ;
- assurer une meilleure résilience aux victimes de VBG

4-Résultats attendus

- l'autonomisation des femmes est renforcée ;
- les Groupements de femmes et mixtes sont rendus plus productifs ;
- une meilleure résilience aux victimes de VBG est assurée.

5-Principales activités du projet

- renforcement des capacités des femmes :
 - o sur le leadership féminin ;
 - o sur la conduite des AGR.
- accompagnement des femmes dans les arènes politiques surtout en milieu rural ;
- identification des opportunités en matière d'AGR porteuses ;

- accompagnement des femmes dans l'accès aux facteurs de production (y compris les microcrédits) et aux marchés ;
- renforcement de la gouvernance au sein des groupements féminins et mixtes ;
- insertion des groupements dans les chaînes productives locales ;
- appui en matériels et équipements aux groupements féminins et mixtes ;
- accompagnement des victimes de VBG ;
- renforcement du fonctionnement des services d'écoute au niveau des CPS et des Centres Intégrés de prise en charge des VBG ;
- coordination, suivi et évaluation des interventions ;
- actualisation de la Politique Nationale de la Promotion du Genre et élaboration de son plan d'action ;
- évaluation du projet.

6-Bénéficiaires directs

- les personnes victimes de Violences Basées sur le Genre (VBG) ;
- les Groupements féminins et mixtes ; et
- les femmes porteuses de projets innovants.

7-Effets attendus

- Plus de 1 000 victimes et survivantes de VBG sont identifiées, et formées ;
- 500 nouveaux Groupements sont sélectionnés et financés ;
- 1500 femmes sont formées sur les diverses thématiques.

8-Interactions avec d'autres projets

- Projet d'autonomisation des femmes et dividende démographique au Sahel (SWEDD) ;
- Programme de filets de protection sociale productifs « GBESSOKE » 2022-2026

9-Composantes concernées

Programme 2 du plan stratégique : Renforcement de la gestion des affaires sociales

10-Coût et financement du projet

Le budget global du projet est estimé à **deux milliards sept cent quarante-un millions cinq-cents milles (2 741 500 000) de francs CFA** sur les cinq (05) ans.

11-Sources de financement

Il sera financé par le Budget National et les Partenaires Techniques Financiers.

12-Mode d'exécution

Direct et indirect